Je me suis trouvée en trois églises, dans les voyages de Québec, où on donnait une part de pain bénit aux sœurs. J'ai dit à celui qui avait célébré la messe que, n'étant que de pauvres filles, nous ne devions recevoir aucun honneur populaire dans l'église,—que s'il faisait la charité d'un morceau de pain bénit, il le pourrait mettre pour la sacristine. L'un a dit que je lui faisais plaisir, que ce n'était pas son avis qu'on le donnât autrement. L'autre, qu'il le permettait à cause que c'était la coutume.... et l'autre, sans y faire réflexion. Une personne à Québec a envoyé un coussin de pain bénit en cérémonie, que j'ai reçu crainte de faire de la peine; après, j'ai prié que cela ne se fasse plus, ce qu'on a trouvé fort bon.

La maison de Québec donnée par Monseigneur de Saint-Vallier avait été achetée 3,500 livres en principal; et nos sœurs ont vendu, avec l'agrément du séminaire, 2,500 livres, dont l'acheteur a payé 1,000 livres en passant le contrat. L'on avait acheté le mois d'octobre 1691, de Décareau, 2,300 livres en principal; et pour les frais, lots, ventes, rentes, 215 livres qui font en tout 2,515 livres, dont il a reçu les 1,000 livres de la maison vendue, comme il est dit ci-haut.... et le vendeur devait recevoir son second paiement plus tôt que l'acheteur ne devait payer, ce qui était assez mal concerté. J'arrive à Québec le 8 mai, où je trouve